

« Agir pour une ruralité résiliente en transition »

**Mesdames, Messieurs les membres  
du comité de programmation et  
membres partenaires**

Réf. : PM-MC-25.29

**Objet : invitation au prochain comité de programmation du GAL Vidourle Camargue**

À Aimargues, le 03/07/2025,

**Madame, Monsieur,**

J'ai le plaisir de vous informer que les membres du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue se réuniront le :

**Vendredi 11 juillet 2025 de 14h00 à 15h30**

À l'ancienne gare de Gallargues-Le-Montueux

Avenue de la station – 30660 Gallargues-Le-Montueux

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Validation d'un nouveau membre
- II. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027
- III. Analyse de 3 projets pour avis d'opportunité :
  - BD sur le patrimoine viticole sommiérois – Syndicat AOP Languedoc Sommières
  - Actions de développement de nouvelles pratiques d'intermodalité - Lunel Agglo'
  - Restauration du moulin de Corbière - Commune de Junas
- IV. Information sur l'évaluation du programme 2023-2027.

Afin d'organiser au mieux la réunion, il est nécessaire de **confirmer votre présence/absence** auprès d'Aude FAYE : 04 48 21 61 12 / [a.faye@petr-vidourlecamargue.fr](mailto:a.faye@petr-vidourlecamargue.fr)

En vous remerciant de votre soutien affirmé, je compte sur vous et vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

**Le Président du GAL**

**Pierre MARTINEZ**



## Informations détaillées sur l'ordre du jour

### I. Validation d'un nouveau membre

À la suite de sa délégation par la communauté de commune du Pays de Sommières, Alain TROCHARD, maire de Crespian, prend la suite de Pascale CAVALIER VANDAMME comme suppléant au collègue « élus locaux » du comité de programmation LEADER.

L'annexe 1 du Règlement intérieur (*Composition du comité de programmation*) sera actualisé en conséquence.

### II. Point sur la consommation

Lors des précédents comités de programmation, 34 projets ont été sélectionnés suite à un avis d'opportunité favorable au titre de la programmation LEADER 2023-2027, soient 836 345 € d'aide aux projets. Cela représente 91 % du million d'euros dédié aux projets du territoire.

À ce jour, 28 dossiers de demande d'aide ont été déposés sur la plateforme Europac (soit 650 256€).

À cela s'ajoute 150 176€ d'aides attribuées au PETR Vidourle Camargue pour le financement de l'animation du dispositif LEADER.

Vous trouverez la synthèse de la maquette financière ainsi que la liste des projets sélectionnés en annexe.

### III. Analyse et vote d'un nouveau projet pour avis d'opportunité

Conformément au règlement intérieur du GAL, les porteurs de projets candidats à l'aide du dispositif LEADER présentent leur projet aux membres du comité de programmation pour recevoir un avis d'opportunité à constituer un dossier de demande d'aide.

Seront présentés en séance les projets suivants :

- BD sur le patrimoine viticole sommiérois – Syndicat AOP Languedoc Sommières
- Actions de développement de nouvelles pratiques d'intermodalité - Lunel Agglo'
- Restauration du moulin de Corbière - Commune de Junas

Vous trouverez le détail des projets en annexe.

### IV. Information sur l'évaluation du programme 2023-2027

Afin de mener l'autoévaluation du dispositif LEADER à l'échelle du GAL Vidourle Camargue, une commission évaluation a été créée. Rassemblant des membres des 3 collèges, ce groupe de travail travaillera au renouvellement du cadre et de la méthode d'évaluation du programme. Il s'agit notamment de mieux définir la plus-value du dispositif LEADER sur le développement local, au-delà de sa fonction d'attribution de fonds européens.

Le cadre d'évaluation sera proposé au comité de programmation à sa séance de décembre 2025, en vue de sa mise en œuvre pour l'évaluation mi-parcours, début 2026.

Les membres de la commission, définis aléatoirement parmi les 3 collèges, sont les suivants :

- Collège public : Murielle Cuvilliez
- Collège socio-économiques : Nathalie Demogue et Stephan Jannez
- Collège société civile : Claude Constant

Auxquels d'ajoutent des membres associés :

- 1 porteur de projet : commune de Vauvert représentée par Audrey Laffon (en charge du dossier LEADER)
- 1 agent régional : Maxence Fradin, chargé d'animation LEADER à la Région
- 1 agente départementale du Gard (à définir)
- 2 chercheurs associés : Pascal Chevalier (LAGAM) et Guillaume Lacquement (Art-Dev)